

2017_CT2_509

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Grand Site Sainte-Victoire - Demande d'une subvention auprès de la Région PACA - Programme "Assistants Prévention Surveillance Incendies de Forêts"

Le 29 novembre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 novembre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BALDO Edouard - BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre - BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte - FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – HOUÉIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LEGIER Michel - LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – BONTHOUX Odile donne pouvoir à AUGÉY Dominique – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – CORNO Jean-François donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DELAVET Christian donne pouvoir à FREGEAC Olivier – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique - MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MERGER Reine donne pouvoir à DEVESA Brigitte – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BACHI Abbassia - BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – DI CARO Sylvaine – GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie - ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TERME Françoise - YDE Marcel

Secrétaire de séance : TRAINAR Nadia

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_509-DE Date de télétransmission : 07/12/2017 Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Forêt**

■ Séance du 29 novembre 2017

06_2_01

■ **Grand Site Sainte-Victoire - Demande d'une subvention auprès de la Région PACA - Programme "Assistants Prévention Surveillance Incendies de Forêts"**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_509-DE
Date de télétransmission :
07/12/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Environnement, Développement Durable, Agriculture et Forêt

■ Séance du 14 Décembre 2017

5261

■ Grand Site Sainte-Victoire - Demande d'une subvention auprès de la Région PACA - Programme "Assistants Prévention Surveillance Incendies de Forêts"

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La direction du Grand Site Sainte-Victoire développe une politique d'accueil du public spécifique et de surveillance en saison estivale (du 1er juin au 30 septembre).

Il s'agit d'informer et de faire respecter la réglementation préfectorale relative à l'accès aux massifs boisés (arrêté préfectoral n°2016-02-03-003 du 3 février 2016), qui interdit la circulation dans certaines conditions de danger météorologique d'incendie.

En 2017, la période estivale s'est caractérisée par un niveau exceptionnel du risque de 69 jours classés rouges soit une fréquentation restreinte et 27 jours noirs donc interdits au public.

L'équipe des gardes nature réalise des patrouilles de surveillance quotidiennes ainsi qu'un affichage spécifique et des points d'information fixes et itinérants en risque très sévère et exceptionnel. L'étendue du territoire à parcourir et les contraintes liées à la surveillance particulière des points d'entrée dans les massifs exigent une importante présence sur le terrain, d'au minimum 3 patrouilles chaque jour. L'effectif permanent des gardes nature de 12 personnes jusqu'en 2016 a été ramené à 8 personnes en 2017, ce qui ne permet plus de répondre à ce besoin, malgré un planning exclusivement consacré aux patrouilles et une restriction des congés.

L'information relative à la réglementation estivale est également diffusée au travers de la Maison du Grand Site de Vauvenargues et du kiosque d'accueil de Bimont à Saint-Marc-Jaumegarde tenus par 5 personnes.

Sur la période, près de 2 000 personnes ont été accueillies à la Maison de Vauvenargues et 5000 au kiosque.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_509-DE
Date de télétransmission :
07/12/2017
Date de réception préfecture :

Sur l'année, en moyenne, ce sont plus d'un million de visiteurs qui fréquentent le Grand Site Sainte-Victoire,

La Région PACA met en place un dispositif de renforcement des capacités locales en matière de prévention, information, sensibilisation, et surveillance du risque incendie aux abords et dans les massifs forestiers régionaux.

Au fil des années, l'aide de la Région pour le recrutement d'APSIF Assistants Prévention Surveillance Incendies de Forêt, attribuée depuis 2004, a permis de développer puis de maintenir la capacité de surveillance et d'information des usagers sur et aux abords des sentiers.

Au vu du succès de l'opération, et de ce besoin toujours essentiel en information, il est à nouveau proposé de procéder au recrutement d'assistants afin de renforcer les équipes permanentes pendant la saison estivale.

6 assistants seront intégrés aux patrouilles quotidiennes de terrain sur les mois de juillet et août. Cela permettra de poursuivre les efforts de présence dans les zones fréquentées et sensibles, telles que les versants nord jusqu'au Prieuré et sud Sainte-Victoire, le secteur Bibémus-Zola-Bimont et ainsi que les massifs du Concors, Marinas et Vautubière.

3 assistants orienteront les visiteurs et assureront leur sensibilisation, au kiosque d'accueil de Bimont à Saint Marc Jaumegarde porte d'entrée et point de vue incontournables de la montagne Sainte-Victoire ainsi qu'à la maison du Grand Site à Vauvenargues, en versant nord. Ils assureront leur mission sur 3 mois, répartis entre juin et septembre.

Les dépenses prévisionnelles éligibles au titre de ce programme APSIF sont les suivantes :
Salaires et charges, titres restaurant 52 300 euros.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention pour le programme APSIF 2018 auprès de la Région PACA pour un montant de 41 840 euros.

Le Plan de financement prévisionnel de ce programme est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	OPERATIONS	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
REGION PACA	Programme APSIF Assistants Prévention Surveillance Incendies de Forêt	80 %	41 840 euros
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE		20 %	10 460 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_509-DE Date de télétransmission : 07/12/2017 Date de réception préfecture :

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ENV 004–1135/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 relative à la dissolution du Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire ;
- La délibération ENV 001-1443/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 portant dissolution du Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire et modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire.

Oùï le rapport ci-dessus,**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,****Considérant**

- Qu'en raison de la nécessité d'informer et de faire respecter la réglementation préfectorale relative à l'accès aux massifs boisés (arrêté préfectoral n°2016-02-03-003 du 3 février 2016), qui interdit la circulation dans certaines conditions de danger météorologique d'incendie, il convient de maintenir la capacité de surveillance des massifs de Concors et Sainte-Victoire par le recrutement estival de 9 Assistants Prévention Surveillance Incendies de Forêt.

Délibère**Article 1 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter une aide financière de 41 840 euros auprès de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur dans le cadre du programme relatif aux Assistants Prévention Surveillance Incendies de Forêt pour la saison estivale 2018, et à signer tout document y afférent pour la réalisation de ces opérations.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_509-DE Date de télétransmission : 07/12/2017 Date de réception préfecture :

Article 2 :

Les recettes correspondantes seront constatées au Budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la ligne nature 7472 chapitre 74 fonction 76 en fonctionnement, Budget métropolitain fractionné.

Pour enrôlement,
La Conseillère Déléguée
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_509-DE
Date de télétransmission :
07/12/2017
Date de réception préfecture :

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Grand Site Sainte-Victoire - Demande d'une subvention auprès de la Région PACA - Programme "Assistants Prévention Surveillance Incendies de Forêts"

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	72
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour	72
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 DEC. 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_509-DE
Date de télétransmission :
07/12/2017
Date de réception préfecture :